



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### financement

Question écrite n° 21175

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement des « hébergements en proximité des lieux de soins », qui permettent aux malades d'être opérés et traités en ambulatoire et offrent aux familles la possibilité de rester auprès de l'enfant ou de l'adulte hospitalisé. Les « Maisons d'accueil » sont primordiales pour la mise en œuvre effective des « parcours de soins » des personnes les plus éloignées des équipements de santé. Néanmoins, ce secteur est en danger, car, selon la Fédération nationale des établissements d'accueil pour familles d'hospitalisés, les financements de la CNAMTS (caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), destinés à participer aux frais de séjour des familles les plus pauvres, sont remis en question. De plus, les besoins d'hébergement et les créations d'établissements augmentent, mais le financement des séjours des malades concernés dans ces structures n'est toujours pas prévu. En conséquence, la fédération demande la constitution d'un groupe de travail national. Il lui demande donc quelles sont les mesures concrètes qu'elle compte prendre pour répondre aux besoins de ce secteur salubre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21175

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 2939

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)